



Un jour sombre pour l'Amérique

Julian Assange est libre mais la notion de presse libre est morte en Amérique, tuée par notre passivité face au sort réservé à Assange pour le "crime" d'exposer les crimes US à la vue du monde entier.

Par [Scott Ritter](#)

Mondialisation.ca, 26 juin 2024

[Scott Ritter Extra](#)

Région : [Europe](#)

Thème: [Loi et Justice](#)

En permettant au gouvernement américain de contraindre Julian Assange à plaider coupable d'un crime qu'il n'a pas commis, l'Amérique [États-Unis] s'est condamnée à être le pays où dire la vérité est un crime.

"La presse devait servir les gouvernés, pas les gouvernants. La censure de la presse par le gouvernement a été abolie pour que la presse reste à jamais libre de critiquer le gouvernement. La presse a été protégée afin qu'elle puisse dévoiler les secrets du gouvernement et informer le peuple. Seule une presse libre et sans entraves peut effectivement dénoncer les fraudes du gouvernement. Et parmi les responsabilités primordiales d'une presse libre figure le devoir d'empêcher toute entité du gouvernement de tromper le peuple et de l'envoyer dans des pays lointains pour y mourir de fièvres étrangères et de fusillades et d'obus étrangers".

— Juge Hugo Black, *The New York Times vs The United States*, 1971

Julian Assange doit bientôt comparaître devant un tribunal américain sur l'île de Saipan, où il devrait plaider coupable d'une unique violation de l'Espionage Act, à savoir la conspiration en vue d'obtenir et de divulguer des informations relatives à la défense nationale.

Assange n'est coupable d'aucun crime. C'est le gouvernement américain qui agit en violation de la loi et, en supprimant le devoir de Julian Assange en tant qu'éditeur de révéler les manœuvres malhonnêtes du gouvernement concernant les crimes de guerre commis par des militaires américains en Irak et d'autres mensonges et tromperies perpétrés par le département d'État et le département de la Défense, au mépris flagrant du Premier Amendement de la Constitution des États-Unis.

En soumettant Julian Assange à cinq années d'emprisonnement dans les conditions terribles d'une prison britannique de haute sécurité, où il a été maintenu à l'isolement 23 heures par jour, le gouvernement américain a mis à mal l'esprit et la volonté d'un homme dont la cause incarnait la question fondamentale de la liberté d'expression.

Le rapporteur spécial des Nations unies pour les droits de l'homme, Juan E. Mendez, a déclaré que

"l'isolement cellulaire [en tant que punition] ne peut en aucun cas être justifié,

précisément parce qu'il impose une souffrance mentale intense qui dépasse toute mesure raisonnable de châtement d'un acte criminel, et qu'il constitue donc un acte défini comme de la torture".

Chaque Américain, qu'il soit journaliste ou simple citoyen croyant au droit fondamental de la liberté d'expression et de la liberté de la presse, doit comprendre la signification de l'accord conclu avec M. Assange : il s'agit d'une attaque frontale contre la liberté d'expression, qui annule la décision historique de la Cour suprême dans l'affaire *The New York Times vs The United States*, à l'origine des paroles prononcées par Hugo Black pour défendre cette liberté fondamentale des États-Unis.

Que les choses soient claires : Julian Assange est libre, mais la liberté d'expression et la notion de presse libre sont mortes en Amérique aujourd'hui, tuées par notre passivité collective face à la brutalisation de Julian Assange par le gouvernement américain pour le "crime" d'exposer ses crimes à la vue du monde entier.

La vérité ne nous libère plus.

Faire la lumière sur les vérités qui dérangent est devenu un crime.

L'Amérique est un pays aujourd'hui bien pire qu'il ne l'était avant que notre gouvernement n'oblige Julian Assange à signer un accord de plaidoyer.

C'est un jour sombre dans l'histoire de notre pays.

Scott Ritter

Article original en anglais : [America's Dard Days, Scott Ritter Extra](#), le 25 juin 2024.

Traduction : [Spirit of Free Speech](#)

La source originale de cet article est [Scott Ritter Extra](#)

Copyright © [Scott Ritter](#), [Scott Ritter Extra](#), 2024

Articles Par : **[Scott Ritter](#)**

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer

la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca